

Le procès des militants détenus arbitrairement en Turquie commence

vendredi 20 novembre 2009, par [Marche mondiale des femmes \(Coordination européenne\)](#) (Date de rédaction antérieure : 19 novembre 2009).

Chèr(e)s ami(e)s,

Des informations actualisées sur les procès fait aux militantes turques, qui a commencé aujourd'hui, 19, à Izmir, suivent ci-dessus. S'il vous plaît de les diffuser.

Sécretariat Internationale - MMF

Le procès des militants détenus arbitrairement en Turquie commence

Il a commencé aujourd'hui (19 novembre) le procès de plus de 30 activistes turcs dans la ville d'Izmir, en Turquie. Il est suivie par une délégation internationale de 40 personnes, comprenant des membres de la Confédération Syndicale Internationale, de plusieurs centrales de syndicats en Europe, de la Marche mondiale des femmes et du réseau « Avocats sans frontières », ainsi que des centaines de militants des mouvements syndical, de femmes et de droits humains en Turquie.

Les activistes ont été arrêtés en mai et juin, sans accusation formelle. Le procès a été conduit tout le temps dans le secret, n'est que récemment que les avocats ont eû accès au dossier. Au total, 22 personnes sont arrêtées (10 femmes et 12 hommes), les autres accusés sont en attente de procès en liberté. Quatre personnes accusées sont membres de la Marche mondiale des femmes : Elif Akgul, ancienne secrétaire des femmes de l'Union des Enseignants ; Yuskel Mutlu, enseignante retraitée et membre de l'Association des Droits Humains et de l'Assemblée de la Paix Turque ; Songul Morsumbul, secrétaire des femmes du KESK (Confédération des fonctionnaires - Syndicats Turcs) ; Gulcin Isbert, membre de Egitim-Sen, le syndicat enseignant.

Miriam Nobre, coordonnatrice du secrétariat international du MMM, qui est à Izmir, rapporte que, dans cette première session du procès, l'accusation a présenté comme la raison de la charge l'organisation de une centrale syndicale dont les membres ont des liens avec des membres du PKK (Parti des Travailleurs du Kurdistan), interdit en Turquie. Mais Myriam dit que la manière dont se déroule le procès montre l'intention de restreindre les activités syndicales : « *toutes les 'preuves' que le procureur présente sont des listes de passagers des vols, des rapports de réunions, des courriels, appels téléphoniques, des actions qui font partie quotidien de la vie syndicale* ». Miriam appelle également l'attention sur le fait que, en faisant le résumé pour prendre les arguments de la défense, le juge a répondu qui, selon lui, est la même chose faire une « action » ou d'une action « illégale ».

Dès le début, la défense a demandé la suspension du procès, que viole toutes les règles prévues au niveau européenne, et a déclaré que une appel va être déposée devant la Cour européenne des

droits de l'homme. Hier, 18, la MMF en Europe a organisées des actions devant les ambassades et consulats en Turquie à travers le continent. Les manifestantes du Portugal ont rapporté que elles ont été reçues à l'ambassade par un grand contingent de policiers, avec des voitures preuve des pierres, et certains d'entre eux avec des fusils. Un comité composé de quatre membres de la MMF a été reçue par la deuxième responsable dans l'hierarchie de l'ambassade. Cette personne a fait un discours dénotant que une conviction est déjà pré-définis.

La MMF demande à tous ses membres et aux mouvements alliés à maintenir la pression sur les représentations diplomatiques et du gouvernement de la Turquie pour exiger la libération des personnes emprisonnées (qui sont des fonctionnaires avec une adresse fixe connue), un procès équitable et impartial et la fin de la répression des mouvements d'opposition.

Pour lire la déclaration et appel à l'action de la Coordination européenne de la MMF : [Turquie : solidarité avec les syndicalistes en procès](#)

et des informations historiques sur cette affaire, cliquez :

<http://www.worldmarchofwomen.org/structure/cn-groupes/europe/turquie/declaration11122009/es>